

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-poursuivie-au-penal-par-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **EDF poursuivie au pénal par l'association Tchernoblaye.**

3 novembre 2003

EDF poursuivie au pénal par l'association Tchernoblaye.

PARIS, 3 novembre (Reuters) - L'association anti-nucléaire Tchernoblaye a annoncé lundi avoir déposé devant le procureur de la République de Bordeaux une plainte pénale contre EDF, qu'elle accuse d'avoir exploité illégalement pendant près de six mois la centrale nucléaire du Blayais (Gironde).

Le P-DG d'EDF, François Roussely, risque deux ans de prison pour "exploitation d'une installation classée sans les autorisations nécessaires", précise Tchernoblaye dans un communiqué.

L'arrêté autorisant les rejets non radiocatifs de cette centrale, c'est-à-dire l'eau servant à refroidir le réacteur, a été renouvelé le 26 septembre 2003 alors qu'il avait expiré le 31 mars, a expliqué à Reuters le président de Tchernoblaye, Stéphane Lhomme.

"EDF a bafoué les lois en exploitant illégalement la centrale nucléaire (entre le 1er avril et le 26 septembre 2003). C'est une grave erreur", a-t-il dit.

L'association, qui est membre du Réseau "Sortir du nucléaire", prévoit en outre une procédure de référé en suspension devant le Conseil d'Etat pour faire suspendre la nouvelle autorisation interministérielle obtenue le 26 septembre par EDF pour l'exploitation de cette centrale.

Elle affirme que celle-ci est "incomplète" dans la mesure où elle ne tient pas compte des risques sur la faune.

Située en bordure de l'estuaire de la Gironde, la centrale du Blayais produit 26,8 térawatts/heure, soit 5,5% de la production nationale d'énergie nucléaire.